



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 29260

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle de nouveau l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le devenir du patrimoine immobilier des centres de vacances et de loisirs. Chaque année, plus d'un million et demi d'enfants entre 4 et 18 ans sont confiés à ces centres, qui, en terme d'éducation populaire et de mixité sociale, constituent un formidable patrimoine culturel autant qu'immobilier. Or on estime que près de 50 % des centres de vacances ont disparu ces dix dernières années et que 50 % des centres de vacances sont actuellement menacés de fermeture. Pour l'essentiel propriété de communes ou de syndicats intercommunaux, seules les collectivités « riches » ont la possibilité d'assurer la maintenance et la mise aux normes de ces équipements. Dans sa réponse à une question précédente sur le même sujet, M. le ministre a bien voulu lui rappeler le programme d'aide à la rénovation du patrimoine associatif mis en oeuvre depuis 1998, se traduisant par un abondement de crédits à hauteur de 5 031 000 euros en 2003. Néanmoins, ces mesures budgétaires ne sauraient suffire à définir une véritable politique de protection du patrimoine des centres de vacances. Dans un premier temps, la création d'un conservatoire du patrimoine des centres de vacances inspiré des travaux de M. le sénateur Gilbert Chabroux pourrait répondre à cette nécessité, notamment en terme d'inventaire, de critériologie visant à déterminer ceux dont l'acquisition serait nécessaire afin de les maintenir dans leur vocation sociale initiale, d'orientation des aides publiques pour leur remise aux normes. Elle lui demande si la création de ce conservatoire du patrimoine des centres de vacances est envisagée, et sinon, quelle alternative concrète peut être proposée.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative agit de façon constante pour améliorer la qualité de l'accueil des mineurs lors de leurs séjours en centres de vacances, par l'élaboration de la réglementation, un soutien aux associations et une politique d'aide aux investissements des propriétaires de bâtiments utilisés en centre de vacances. Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'effort financier fait par l'État pour venir en aide aux projets associatifs, notamment dans le cadre des contrats de plan, est significatif. Il s'élèvera, au terme de la période 2000-2006, à plus de 15 millions d'euros. Ces engagements en cours de réalisation répondent à des objectifs prioritaires de mise aux normes, d'augmentation du confort offert par le bâti et d'amélioration de l'accessibilité aux mineurs handicapés moteurs. Si cette politique vise, principalement, à favoriser la fréquentation des mineurs dans des établissements de qualité, elle contribue aussi à la préservation du patrimoine tout en respectant les choix de gestion des propriétaires, le plus souvent associatifs ou publics. La création d'un conservatoire du patrimoine, si elle est intéressante, n'est pas actuellement envisagée. Si une proposition précise et concrète parvenait au ministre, elle serait étudiée avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29260

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9139

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7574